

# PROGRAMME DE SUBVENTION

## *aux frais d'enfouissement*

Afin d'encourager la création de différents projets novateurs des municipalités, des organismes à but non-lucratif (OBNL) et des entreprises d'économie sociale de son territoire, la MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) offre désormais une subvention relative à la portion des frais fixes d'enfouissement des résidus générés dans le cadre d'un projet de construction, de rénovation et de démolition.

La commandite ira jusqu'à concurrence du tonnage équivalent de matières que les organisations auront valorisée dans une infrastructure de la MRCVO dans le cadre de leurs projets.

### 1. Modalités

La MRCVO s'engage ainsi à offrir un rabais de 56 % sur les frais d'enfouissement qui sont actuellement de 138,99 \$/tonne, soit en absorbant les frais d'opération de son organisation, pour une somme finale de 60,65 \$/tonne.

Frais non-subventionnés	Frais facturés
Frais d'administration	6,95 \$
Frais de fiducie post-fermeture	13,70 \$
Redevances à l'enfouissement	30,00 \$
Redevances pour matériaux de recouvrement journalier	10,00 \$
<b>Total</b>	<b>60,65 \$/tonne</b>

**Exemptions :** la gestion des résidus d'amiante et des plantes envahissantes.

La municipalité, l'OBNL ou l'entreprise d'économie sociale devra s'engager à assurer une visibilité à la MRCVO au cours du projet selon son plan de visibilité et la valeur de la commandite. Le tout sera basé sur les estimés de la firme d'ingénieur ou de l'architecte du projet.

### 2. Envoi d'une demande

Pour formuler une demande, contactez Mme Manon Poirier, technicienne en bureautique, au 819 825-7733, poste 221 ou au [info@mrcvo.qc.ca](mailto:info@mrcvo.qc.ca).



📞 819 874-VERT (8378)

✉ [info@mrcvo.qc.ca](mailto:info@mrcvo.qc.ca)

🌐 [www.mrcvo.qc.ca](http://www.mrcvo.qc.ca)